

RESTRICTION D'EAU PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



« Un arrêté préfectoral place le département du Finistère en état d'alerte renforcée sécheresse depuis le 16 juillet 2022. Plusieurs mesures concrètes sont mises en place dans nos ports de plaisance, afin de préserver la ressource en eau et limiter notre consommation.

- Le lavage et rinçage des bateaux à l'eau douce sont interdits en dehors des stations de lavage ou aires/cales de carénage équipées de lances à haute pression »
- L'accès à l'eau potable est autorisé uniquement pour l'avitaillement du bateau.
- Par ailleurs, il est recommandé un usage limité de la ressource en eau dans les sanitaires (douches, lessives, vaisselles).

Retrouvez l'intégralité de l'arrêté sur le site www.finistere.gouv.fr

**Notre ressource en eau est de plus en plus rare
Merci pour votre compréhension**